

CONVENTION DE PARTENARIAT

Mise en œuvre d'actions dans le cadre des Contrats d'Objectifs Territoriaux – Territoire Engagé pour la Transition Écologique (COT TETE)

Annexe 1

Présentation du COT TETE

Le programme *Territoire Engagé pour la Transition Écologique* est un outil proposé par l'ADEME pour accompagner les EPCI dans la structuration et la mise en œuvre de leurs projets.

Il est construit pour être complémentaire avec d'autres dispositifs (PCAET, Plan déchets, PLUi, SCOT, etc.) et s'articule autour de deux référentiels thématiques :

Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire.

Ces **référentiels**, qui identifient toute une liste d'actions possibles, aident à valoriser les réussites des territoires, prioriser leurs futures actions et suivre leur progression. Dans ce programme aucune solution n'est imposée, car celui-ci s'adapte aux priorités et spécificités du territoire dans une **logique d'amélioration continue**.

→ La liste des actions du COT a été construite à partir des actions de chaque PCAET que portent les CdC et a été complétée par des actions identifiées dans les référentiels. Une évaluation initiale a été réalisée par rapport aux 2 référentiels pour chaque EPCI.

Objectifs :

Ce qui est visé pour chaque EPCI :

- L'**exemplarité** interne des CdC, sur le patrimoine des CdC. Permet aussi de **se comparer** aux autres EPCI (indicateur, référentiel),
- **Valoriser des actions** réalisées dans le cadre des PCAET au niveau national. Mobilisation interne plus forte (élus et services des CdC) en remotivant, fédérant les équipes via l'obtention des labels pour les thématiques Air-Climat-Energie et la mobilisation des acteurs locaux.
- Renforcer la **transversalité** dans l'organisation interne et structurer la mise en œuvre du plan d'action du PCAET.
- Développer une culture de **l'amélioration continue**, et de l'évaluation via les 2 labels et les PCAET.
- Accéder à un **réseau d'échange d'expériences national et européen**, source d'inspiration pour la mise en œuvre des actions du PCAET

→ Une aide intéressante pour l'animation et la mobilisation autour du PCAET et le bilan mi-parcours des PCAET (ressources, support, mise en œuvre et évaluation des indicateurs) en ce qui concerne les actions portées par les CdC.

AR Prefecture

016-200072023-20250925-20250925_05-DE
Reçu le 02/10/2025

Financement :

Pour soutenir la mise en œuvre de cette méthode, l'ADEME propose un accompagnement financier et technique en octroyant une **subvention maximale de 350 000 €** (sous forme d'un contrat d'objectif) **sur 4 ans, et** en prenant en charge 100% du cout d'environ 50 jours de travail de bureaux d'études spécialisés.

Phase 1, la première année : renforcer le diagnostic territorial par un état des lieux et une première évaluation par rapport aux 2 référentiels avec définition des objectifs de progression, et proposition d'un plan d'action pour les 3 prochaines années. Pour cela l'ADEME finance 75 000€ (part fixe) par COT.

Phase 2, années 2 à 4 : mettre en œuvre le plan d'action et organiser son évaluation. **Part variable en fonction des résultats de chaque EPCI** pendant 3 ans = 87 500€ variable pour chaque EPCI sur la progression dans les référentiels. Et une part variable de 100 000€ sur la progression de 2 actions complémentaires, dont une est commune aux 2 EPCI et réalisée en coopération (elle est pilotée par le PETR et concerne la mobilité).

Les dépenses sont libres, mais doivent permettre d'atteindre les objectifs : ingénierie interne, animation et communication interne / externe, prestations d'études, investissement, selon les priorités.